

Face à la menace de la Synergie des syndicats de la Police Nationale : Le ministre Daoud Aly Mohammedine anticipe

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021

978

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

C'est avec beaucoup de consternation, que l'opinion publique ouest-africaine a lu la décision CMSA/DEC.02/11/2021 de la CEDEAO portant imposition de sanctions ciblées contre les autorités de la transition et toutes autres personnes empêchant le retour à l'ordre constitutionnel normal au Mali. Il n'est que de procéder à un sondage, ou faire un tour sur les réseaux sociaux, pour mesurer la déception des populations ouest-africaines, face à ces sanctions dont la légalité même est hautement discutable. ●●●



Sanctions contre les autorités de la Transition Et les droits de l'Homme ?



Postes de péage : Le Ghana s'en débarrasse, quid du Mali ?



Apaisement du climat scolaire : L'AEEM toujours dans les contestations !



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

18 Nov. 2021

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Toussier ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

1200

Nouveaux cas confirmés

38

Nouveaux guéris

07

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

77 malades hospitalisés dans les structures de prise en charge dont
10 cas graves en soins intensifs
326 suivis à domicile

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

16 796

Guéris

14 952

Décès

589

dont 720 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.11



P.18



P.21



/ Une /



Sanctions contre les autorités de la Transition : Et les droits de l'Homme ?

P.5

/ Brèves /



Poste de Guiré : Les FAMA repoussent vigoureusement une attaque terroriste
 ANR : Une « perte de temps » pour les uns, une « nécessité » pour les autres
 Mali : Orange et Moov Africa Malitel condamnés à payer 171 milliards FCFA aux consommateurs
 Solidarité : La Fondation Orange tend la main aux couches vulnérables
 Mines, Energie et Eau : Les Points focaux de l'unité focale genre outillés
 Haut Conseil des Collectivités : Journée de sensibilisation sur la dégradation des fleuves Niger et Sénégal

P.11

P.11

P.11

P.12

P.12

P.13

/ Actualité /



Rentrée judiciaire 2021-2022 : Le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux au cœur des préoccupations
 État civil : Plaidoyer des organisations de la société civile
 Face à la menace de la Synergie des syndicats de la Police Nationale : Le ministre Daoud Aly Mohammedine anticipe
 Remise de matériels : Le FAFE aux secours des femmes
 Apaisement du climat scolaire : L'AEEM toujours dans les contestations !
 Postes de péage : Le Ghana s'en débarrasse, quid du Mali ?

P.15

P.16

P.17

P.18

P.19

P.20

/ Politique /



Transition : Le gouvernement peut compter sur le regroupement des commerçants
 Couverture médiatique des élections : La HAC à l'intérieur du pays pour renforcer les capacités des journalistes

P.21

P.22

/ Culture & société /



Insalubrité : Bamako devenue une déchetterie à ciel ouvert !

P.23

/ International /



Crise migratoire en Biélorussie : Peu d'Irakiens candidats au retour malgré les conditions extrêmes
 CEDEAO : À Abidjan, les chefs d'Etat-major prônent l'unité pour la lutte antiterroriste

P.24

P.25

/ Sport /



Ligue des champions féminines : place à la finale du tournoi

P.26

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Karamoko B. Keïta, Moctar Sow, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo

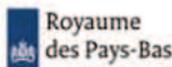
• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :**

FONDATION X FORUM DE BAMAKO



LA DÉGRADATION DES COURS D'EAU PAR L'ORPAILLAGE



ACI 2000 Hamdallaye, Rue 384, BP E1752
Site web : www.forumbamako.com / E-mail : infosffb@gmail.com
69 73 81 83 / 65 51 52 58 / 72 29 59 42 / 78 52 36 32.



Sanctions contre les autorités de

la Transition

Et les droits de l'Homme ?

C'est avec beaucoup de consternation, que l'opinion publique ouest-africaine a lu la décision CMSA/ DEC.02/11/2021 de la CEDEAO portant imposition de sanctions ciblées contre les autorités de la transition et toutes autres personnes empêchant le retour à l'ordre constitutionnel normal au Mali. Il n'est que de procéder à un sondage, ou faire

un tour sur les réseaux sociaux, pour mesurer la déception des populations ouest-africaines, face à ces sanctions dont la légalité même est hautement discutable.

En effet, désormais, elles sont étendues aux familles des membres de la transition malienne. Si l'on peut expliquer - sans justifier -, le blâme des autorités de transition, il en est

autrement en ce qui concerne leurs familles. Disons-le : il est juridiquement et moralement contestable de leur infliger des sanctions, pour une situation à laquelle ils n'ont aucunement personnellement contribué. Qu'est-ce qui justifie, alors, une telle illégalité apparente ? La décision de la CEDEAO, dans ses six pages, n'y apporte aucune réponse claire. Un véritable

oukase !

« Pour la CEDEAO, être parent à un membre de la transition, est synonyme de crime. Dans quel monde sommes-nous ? Il faut que nos Chefs d'Etat se ressaisissent. Les Maliens ne méritent pas tant de hargne de la part d'une organisation dont ils sont membres fondateurs », a déclaré un observateur de la vie politique malienne.

Quoiqu'il en soit, les membres des familles des autorités de transition ont la faculté de dénoncer le statut de victimes collatérales que semble leur imposer la CEDEAO. Sur le plan du droit, il leur est loisible de contester, devant les organes internationaux de protection la décision CMSA/ DEC.02/11/2021, en tant qu'elle porte atteinte à leurs droits fondamentaux (droit à la propriété et liberté de mouvement

tous garantis, notamment, par la Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples en ses articles 14 et 12).

Du reste, la disproportion de ses conséquences la voue à la censure des juges de droit de l'Homme. Faudrait-il encore que ses victimes se résolvent à la contester ! En attendant, il faut espérer que le Président de la Commission de la CEDEAO - en vertu de l'article 3 de la décision -, attire l'attention du Conseil de médiation pour la réformer.

L'une des raisons pour lesquelles la CEDEAO s'oppose à l'arrivée des sociétés privées militaires russes au Mali, seraient le peu de considération que celles-ci accordent aux droits de l'homme. C'est possible. Mais peut-on dire autrement de la décision CMSA/ DEC.02/11/2021 ? Craignons que l'arroseur ne

soit arrosé !

Enfin, on a remarqué l'absence du Président de la Transition Assimi Goïta et le Ministre des affaires étrangères Abdoulaye Diop, parmi les personnalités sanctionnées. D'aucuns affirment qu'il s'agit des usages diplomatiques, qui interdisent de sanctionner les premières autorités diplomatiques d'un pays souverain. Pour d'autres, cette « sélectivité » de la CEDEAO poursuivrait un objectif non-avoué. « Ils veulent pousser Assimi à voyager, pour susciter la division au sein des « transitionnaires ». Diviser pour mieux régner, c'est vieux comme le monde », nous a confié un citoyen.

Malik Wogo



■ Mahamadou Daou



Issa Kaba

CHOGUEL ET LES HECTARES DE KASSELA

Ce qu'en pense Amadou Ombotimbé

Choguel Maïga, je ne le connais ni d'Adam, ni d'Ève. Je ne lui ai jamais serré les mains, il ne nourrit pas ma famille. Il est quand même le premier des ministres de notre pays. Il n'est pas tombé du ciel à ce que je sache. Il a travaillé toute sa vie comme cadre compétent à la SOTELMA, d'où je l'ai vu d'ailleurs pour la première fois, avant de le voir à la tête du ministère de l'industrie et du commerce comme chef de département. Fonctionnaire de son état (donc salarié à vie), où voulez-vous qu'il mette son argent ? DG de l'AMRTP pendant plusieurs années, Ministre de l'économie numérique, porte-parole du gouvernement, aujourd'hui premier ministre. N'a-t-il pas le droit d'acheter 3 ha de terre au nom de sa fille pour se préparer un retraite descente ? Malienw à yé sabali!

Arrêtez de nous divertir, unissons nos intelligences et nos énergies pour aider ce pays là à sortir de sa situation actuelle. Vous avez accusé IBK d'avoir changé six fois de premier ministre, voulez-vous que Assimi change Choguel pour mettre quelqu'un que vous allez vendre sur la place publique ? S'il vous plaît changeons nous même, aidons et aimons ceux qui nous dirigent aujourd'hui pour que ceux qui veulent nous voir échouer se disent qu'ils se trompent.

S'il vous plaît pas de grossièretés, Choguel ne me paye pas, c'est mon cousin.

Par Amadou Ombotimbé



■ Serge Daniel



#Mali- Sanctions/ D'après mes informations, la CÉDEAO a établi une liste de 149 personnalités maliennes , membres du gouvernement et du Conseil National de Transition (CNT) désormais sous sanctions. Le Président de la transition le colonel Assimi Goita ne figure pas sur la liste

■ MOUNTAGA TALL



TSHITENGE LUBABU NOUS A QUITTÉ.

J'ai connu cette belle plume vers la fin des années 1990. De passage à Paris, je lui ai accordé une interview reproduite in extenso.

Qui pour parler de lui mieux que ses confrères.

Dors en paix vieux frère !

Pour François Soudan de Jeune Afrique Tshitenge Lubabu était un personnage éminemment sympathique, talentueux, cultivé et hypersensible et plaisant. Il écrivait pour JEUNE AFRIQUE des post-scriptum croquant avec talent et acidité les travers de sa société. On lui doit aussi quelques livres : des biographies de Césaire, de Senghor. C'était un personnage solitaire, un intellectuel libre avec un côté presque totalement inadaptable au le marigot politique congolais avec lequel il refusait toute compromission malgré les offres de services qu'on lui a faites d'ailleurs et qu'il a payé cher puisqu'il est mort à 66 ans presque dans le dénuement. Son sens de l'autodérision, sa liberté de ton et de plume vont assurément nous manquer.

Trésor Kibangula de compléter : Mais on gardera surtout de lui l'image d'un spécialiste de l'Afrique centrale et, surtout aussi, celle d'un fin connaisseur de l'histoire subsaharienne, capable de passer des heures sur un plateau de télévision à commenter, en direct, un événement sur le continent. Ce fut le cas, début décembre 2013, à la mort de Nelson Mandela. C'est aujourd'hui son tour de partir. Mais pas facile de trouver les mots justes pour raconter tout ce qu'il fut. Sa disparition est, en tout cas, une grosse perte pour notre profession.

Reposes en paix !



Mountaga TALL

Pionnier du combat démocratique au Mali !

Hier dans le mouvement clandestin, aujourd'hui dans l'opposition légale, cet avocat de 43 ans plaide pour la consolidation de la démocratie. En attendant son heure.

Très connu, il est de ceux qui comptent dans son pays. On l'a d'ailleurs surnommé *baba* (père). L'on peut croire que c'est un vieux routier de la politique. En réalité, Mountaga Tall n'est encore qu'un jeune loup de quarante-trois ans. Un jeune loup aux dents très longues, cependant : à deux reprises déjà, il a brigué la magistrature suprême du Mali. Quand on le rencontre pour la première fois, ses airs de force tranquille et sa carrure de (presque) champion de lutte traditionnelle retiennent l'attention. Sans parler de son patronyme chargé d'histoire. A la source, un illustre aïeul : El Hadj Oumarou Tall, conquérant de la foi toucouleur du XIXe siècle, venu du Fouta Toro, au Sénégal, pour se tailler un vaste empire plus à l'Est, en pays bambara. A sa mort, il laisse un héritier : Amadou Tall, roi de Ségou. C'est l'arrière-grand-père de Mountaga. Avec une telle ascendance, il y a de quoi se pavaner. Mais le leader du Congrès national d'initiative démocratique (CNID) préfère garder la tête sur les épaules : "Chacun de nous peut se réclamer de tel ou tel de ces hommes illustres. Mais l'essentiel, aujourd'hui, n'est pas de faire des rappels portant sur les liens de sang ou d'ordre historique. Il faut essayer de réaliser ce que ces hommes ont pu faire en leur temps pour que leur nom reste dans l'histoire ».

C'est à l'université de Dakar, au Sénégal, où il étudie le droit dans les années soixante-dix, que Mountaga Tall s'initie à la vie associative et au syndicalisme. S'il n'est pas un caïd, il n'en est pas moins actif. Il se souvient encore de ces "débat interminables qui duraient des nuits entières sur les questions idéologiques". A l'époque, beaucoup de ses camarades, "pour exister", proclament leur "communisme". Lui se contente d'avoir "des idées de gauche", sans plus. Militant au sein de l'Union générale des scolaires maliens (UGSM), où il occupe un poste de responsabilité, Tall et ses amis trouvent des logements pour les jeunes Maliens arrivant au Sénégal pour étudier. L'UGSM mène déjà une sourde opposition au régime du général Moussa Traoré.

Démocrate pluraliste

Rentré au Mali, Mountaga Tall commence une carrière - florissante - d'avocat. Mais cela ne lui suffit pas : il se retrouve alors, "de plain-pied", dans la vie associative. "Une vie associative plus militante, active, qui avait une finalité : le pluralisme démocratique", se souvient-il. Il joue avec le feu dans un pays où règne la logique du parti unique. La volonté de changement fait reculer la peur. La lutte, clandestine, s'engage. Au bout d'un certain temps, à la fin des années quatre-vingt, l'avocat la délaisse : "Elle avait atteint ses limites objectives. Elle ne pouvait pas aboutir à l'instauration de la démocratie. »

Changement radical : "Nous avons décidé de mener une bataille à visage découvert en créant le Comité national d'initiative démocratique (CNID), la première association, le premier mouvement des Maliens qui annonçaient à visage découvert le refus du parti unique. "

Nous sommes en 1990. Les membres du comité approchent certaines personnalités connues, comme Alpha Oumar Konaré, ancien ministre de Moussa Traoré, respecté pour avoir démissionné en 1980. Mais personne, ou presque, ne se bouscule au portail du CNID : la prudence est de rigueur. Qu'importe : le 18 octobre 1990, Mountaga Tall et ses amis tiennent l'assemblée constitutive de leur organisation. Une conférence de presse s'ensuit. "C'était, affirme-t-il, afin que

les choses soient claires et, à la limite, pour nous protéger." Les objectifs sont définis : « La justice égale pour tous ; l'implication de tous dans la gestion des affaires de la cité ; le multipartisme ici et maintenant. »

Les marches de Bamako

Le gouvernement malien n'en a cure. Le CNID décide alors d'organiser une marche à Bamako "pour exercer la peur des maliens". Le pouvoir menace de sévir. Mais la marche a lieu et il y a foule. Mountaga Tall s'en souvient, non sans fierté : "Nous avons réussi à exercer la peur des Maliens sans casser un œuf. J'avais conscience d'avoir apporté ma part, modeste. Mais c'était ma contribution, avec d'autres". La grogne, ou plutôt la fronde, s'installe. En plus du CNID, d'autres organisations se mobilisent : l'Alliance pour la démocratie au Mali (Adéma) où militent les Abdramane Baba Touré et les Alpha Oumar Konaré ; l'Association malienne des droits de l'homme (AMDH), animée par un autre avocat, Demba Diallo ; l'Association des étudiants et élèves du Mali (AEEEM), etc. Le champ de la contestation s'élargit. Le 22 janvier 1991, Bamako est le théâtre d'une nouvelle marche. Quelques manifestants mettent à sac les résidences de certains dignitaires du régime. Mountaga Tall est pointé du doigt par le pouvoir. Menacé, il doit se cacher, avant de sortir du Mali début février pour se réfugier en France. Dans son pays, la pression populaire s'accroît. Après un bain de sang, Moussa Traoré tombe le 26 mars 1991. Tall est à l'étranger. Ses adversaires en profiteront pour lui rappeler que, au moment où ça chauffait, "il avait eu la trouille" et avait quitté le pays. Mais ses camarades ne lui ont pas retiré leur confiance. En mai, il est placé à la tête d'un parti, le Congrès national d'initiative démocratique (CNID). Un an plus tard, Mountaga Tall, 36 ans à peine et sans véritable expérience politique, est le plus jeune candidat à l'élection présidentielle. "Ce n'était pas pour amuser la galerie, se défend-il. J'étais troisième, avec 12 %. Le second avait 14 %. J'aurais pu me retrouver au second tour Dieu seul sait ce qui se serait passé." Le jeune homme gagne en audience, se taille une place de choix sur l'échiquier politique, devient le chef de l'opposition.

En 1995, Mountaga Tall est contesté au sein de son parti. Certains collaborateurs lui reprochent de diriger en autocratie, sans souci de transparence ou de consensus.

La tempête est rude mais le capitaine ne lâche pas la barre du navire. C'est donc confiant qu'il décide, en 1997, d'affronter, pour la deuxième fois, Alpha Oumar Konaré, dans une élection présidentielle. Contre toute attente, Tall se retire de la course avec sept autres candidats pour ne pas avoir à cautionner "une procédure de désignation", à "être le complice d'une parodie d'élection". Durant la campagne - était-ce pour l'intimider ? - son cabinet est la cible, en mai, de cocktails Molotov. Entre juin et octobre, il est inculé à trois reprises, notamment pour "atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat". Le 8 juin, le jour où Alpha Oumar Konaré, élu avec 98 % des suffrages, est intronisé, Mountaga Tall est arrêté. Il passe trois mois en prison, reçoit "plus de trois mille visites" de ses sympathisants et en sort avec une conviction : "Quand on envoie un adversaire en prison à cause de ses idées, on renforce celles-ci et on endure l'homme." En veut-il à Konaré ? Grand seigneur, il répond : "Savait-il ce qu'il faisait ?" Il ajoute cependant : "Konaré communique merveilleusement bien, mais il ne gouverne pas. A mon avis, il faut gouverner d'abord, communiquer ensuite."

Reculs de la démocratie au Mali

Malgré tous les accidents de parcours, Mountaga Tall croit en la démocratie, même s'il estime que, dans le cas du Mali, "il y a de nombreuses remises en cause, de nombreux reculs". Convaincu que le "multipartisme qui s'est enraciné dans la plupart des pays va être difficile à remettre en cause", le

numéro Un du CNID plaide pour la consolidation des acquis démocratiques. Cela passe par plusieurs voies, dont celle de l'alternance et de la revalorisation du "débat démocratique, très déficitaire dans nos pays".

Il rappelle par exemple que, lors de la présidentielle de 1997, les candidats de l'opposition n'ont disposé, en trois semaines, que "de moins de 120 minutes". Cela passe aussi par le financement des partis (pour que l'opposition ne reste pas dans le dénuement), l'instauration d'un débat politique permanent, la formation de l'opinion... Ainsi, selon Mountaga Tall, le vote des citoyens aura un sens et les suffrages n'iront pas (seulement) "à qui pourrait distribuer le plus de T-shirts, de casquettes, de sel, de sucre et même d'arôme Maggi".

En attendant la présidentielle de 2002, Mountaga Tall garde intacte son "ambition pour le Mali". D'ici là, il va continuer de "souffrir de voir l'état dans lequel se trouve le pays", "être dans les institutions et, autant que faire se peut, à leur sommet" afin de mettre en pratique les idées du CNID.

Que ce soit avec Mountaga comme candidat ou un autre.

L'AUTRE AFRIQUE N° 101 du 27 octobre au 9 novembre 1999 (Hebdomadaire International édité à Paris) Par Tshitenge Lubabu

Mbote



Il s'appelle kabengele un jeune qui vit à Goma/Rd.congo, ce dernier vient de décroché son diplôme de graduat à L'ista/Goma lors de sa défense, il a exposé son travail sur "la conception et réa-lis a t i o n d'un système à tapis roulant mécanique à usage sportif" qui fonctionne sans l'électricité ce qui permet de faire la course à pied ou la marche à pied partout(bureau, hôpital, à domicile...). donc c'est un tapis de course purement congolais avec une vitesse illimitée ! Et Le Boss Abed Achour très ému par l'intelligence de notre jeune frère kabengele, il lui a envoyé le billet d'avion en prenant tout en charge enfin de lui recevoir dans son bureau pour qu'il puisse lui présenter son projet Et Abed Achour a promis de soutenir son projet de qu'il décrochera son diplôme de licence.



ADEMA/pasj-NEWS



Actualités du parti:

Hier, Le président de l'Adema- PASJ Pr. Mari-mantia Diarra en compagnie de plusieurs membres du Comité Exécutif a reçu une délégation de la direction nationale du CNID-FYT conduite par son président Me Mountaga Tall. Les échanges ont porté sur les questions d'intérêt national dont les Assises Nationales pour la Refondation, l'Organe Unique de gestion des Elections.

Sur ces 2 questions, il y a convergence de vues pour preuve que les

2 partis ont affirmé leur participation aux ANR. Ils ont tous exprimé leur volonté d'œuvrer au caractère inclusif des ANR pour le seul intérêt du Mali. S'agissant de l'OUGE, les 2 partis ont signifié leur accord mais s'inquiète sur le timing. Rappelons que l'Adema et le CNID sont incontestablement 2 partis précurseurs de la démocratie au Mali. A ce titre, ils doivent jouer leur partition dans l'ancrage de la démocratie pour éviter le jugement du tribunal de l'histoire. La rencontre s'est terminée dans un climat de convivialité et de franche camaraderie. Vive la démocratie dans un Mali prospères



Ammy Baba Cisse



"Compte tenu de la situation du pays, l'heure n'est plus au discours mais aux actions." Assimi Goita

Le Président de la transition annonce la création d'une future maison des avocats maliens.

"J'engage les avocats, les assurances et toute autre personne qui a connaissance de telles infractions à les dénoncer." Assimi Goita

"La famille ne s'est nullement trompée en mettant au centre la thématique de blanchiment de capitaux et financement du terrorisme" Assimi Goita

"Notre pays dispose de beaucoup de textes pour lutter contre les phénomènes de blanchiment et de financement du terrorisme" Assimi Goita

"Grâce à nos force armées et leurs partenaires, des zones occupées ont été libérées" Assimi Goita

"Par delà les divergences de vue, nous devons nous rendre à l'évidence et travailler à l'unissions." Assimi Goita

"Les déclarations populistes liées à une soit disante instrumentalisation de la justice ne doivent pas dévier la justice de son rôle." Pr Cour suprême Timbo

"Si aujourd'hui nous pouvons respirer mieux qu'hier, c'est grâce à vous monsieur le Président de la Transition" Procureur général Timbo

"La justice dans un pays ne peut fonctionner que lorsqu'il y a un climat politique favorable" Procureur général Timbo

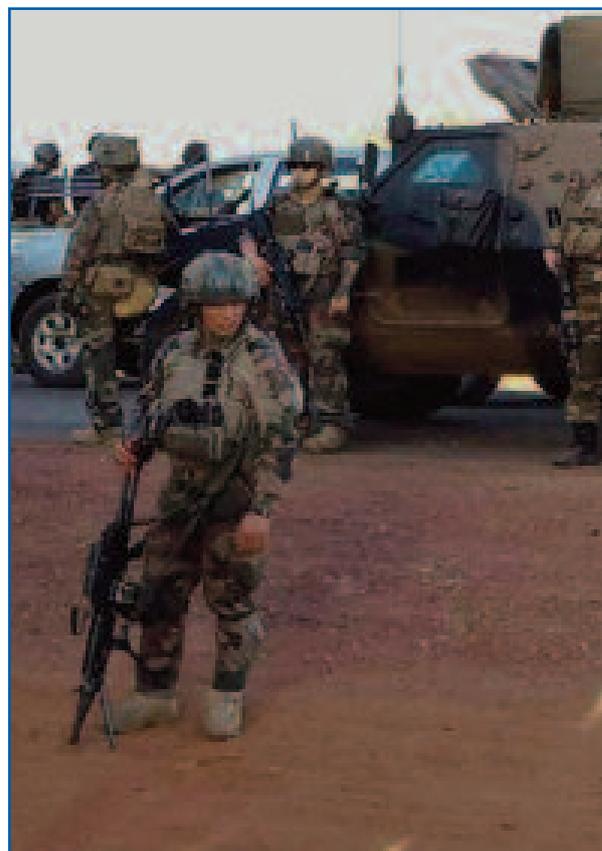
Il est inadmissible que l'opinion publique dise que la justice travaille sur des dossiers vides, déplore le procureur Général près la Cour suprême

Famaden Papu



Burkina Faso :un face a face entre l'armée française ennemis de la paix armée jusqu'aux dents contre la population civile à mains nues de à kaya .

Malgré tout cette jeunesse déterminer ne fléchi pas. Le passage reste toujours bloqué
Salif Nikiéma





■ Larmes des pauvres



#Mali --#Mohti Ce 17/11 une tentative d'enlèvement des animaux de la localité de #Soufroullaye par les miliciens de Dan na amassagou s'est heurtée à une vive résistance des villageois. L'intervention des #FaMa a permis de dissuader les miliciens.

#Burkina --#Inata dans un audio le #JNIM dit avoir tué plus d'une soixantaine de militaires et récupéré : (86) pistolets mitrailleurs + (5) RPG + (4) 12.7 + (29) pistolets + (5) véhicules + (10) armes diverses + une importante quantité de munitions



■ Samba Gassama General



Je tiens à préciser à la CEDEAO que je n'ai aucun lien de famille avec Mahamadou Hawa Gassama du CNT, il ne faut pas me bloquer à l'aéroport par erreur. Il est Gassama Diaby je suis Gassama Nogué. Et puis je ne fais pas de lokhoti avec la tamati.

MAD SECURITE

SOCIÉTÉ DE GARDIENNAGE ET DE SURVEILLANCE

MAD SECURITE

NOUS AVONS POUR MISSION D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE VOS LOCAUX 24H/24

NOTRE SOCIÉTÉ
 Enregistrer au registre de commerce
 Agrément de l'état
 Couverture assurance RC Professionnelle

NOS AGENTS
 Former par des experts en art martial et sécurité
 Formation pratique et théorique
 Enquête de moralité
 Agents bien équipés
 uniforme aux couleurs de la société
 outils de sécurité adaptés à l'environnement et à la situation

EFFICACITÉ
 Contrôles inopinés
 Des contrôleurs assurent le suivi et la présence des agents
 Fiche de suivi et évaluation

SERVICE AJOUTÉ
 Audit et Installation d'outil de surveillance et de sécurité sur mesure et à la demande

**MAD SECURITE : Sotuba aci près du boulevard des armés, non loin du 16^{ème} arrondissement - Tel : 76 29 07 36 / 50 45 45 52
 Email : securinetsarl@gmail.com**

Poste de Guiré : Les FAMA repoussent vigoureusement une attaque terroriste



Depuis un certain temps on assiste à une montée en puissance de nos Forces armées face aux ennemis de la paix. En effet, les FAMA du poste de sécurité de Guiré secteur 6, région de Nara ont vigoureusement repoussé une attaque d'un groupe armé terroriste ce dimanche 14 novembre 2021 aux environs de 14h45.

Le bilan fait état : côté FAMA de 04 morts et 14 blessés ; côté assaillants 06 morts. Aussitôt, 03 blessés ont été évacués par un hélicoptère FAMA pour leur prise en charge. Le chef d'Etat-major Général des Armées présente ses condoléances les plus attristées aux familles et frères d'armes des victimes et souhaite prompt rétablissement aux blessés. Une fois de plus les partenaires étrangers présent sur le sol malien, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, sont interpellés à jouer pleinement leur rôle dans cette lutte.

Brehima DIALLO / Source : 22 Septembre

Mali : Orange et Moov Africa Malitel condamnés à payer 171 milliards FCFA aux consommateurs



L'annonce a été faite le 6 novembre dernier par la Coordination des Associations et Regroupements de la Société Civile (CARSOC), en collaboration avec le Réseau Malien des Consommateurs de la Téléphonie Mobile et l'Association Libre des Consommateurs Maliens (ALCOM). C'était, au cours de leur conférence de presse conjointe au cours de laquelle ces associations n'ont pas boudé leur joie, celle de voir, enfin, les opérateurs de la téléphonie mobile condamner par la Cour d'Appel de Bamako, après un combat qui aura duré une décennie. En effet, courant 2011, ces associations avaient porté plainte contre ces deux opérateurs du mobile par rapport aux appels tombés sur le répondeur ; mais qui s'avèrent payants. Le Mali est le seul pays en Afrique de l'Ouest où les appels tombés sur le répondeur est payant

ANR : Une « perte de temps » pour les uns, une « nécessité » pour les autres



Les assises nationales de la refondation se tiendront entre le 22 novembre et le 26 décembre 2021. Le Ministère de la Refondation de l'Etat l'a rappelé au cours d'une rencontre, ce mardi 16 novembre à Bamako. La classe politique reste divisée sur l'opportunité de ces assises. Pour certains partis politiques, elles sont la seule voie pour refonder le Mali. Alors que d'autres estiment qu'elles ne visent qu'à prolonger la durée de la transition.

Alu Ministère de la Refondation de l'Etat, on affirme que ces assises vont permettre de résoudre les maux du Mali et restaurer les valeurs ancestrales et culturelles. Selon Oumar Koné, représentant du Ministère de la Refondation de l'Etat, « ces assises sont capitales pour le Mali ». Les dates sont fixées. Selon le Ministère de la Refondation, au niveau local, ça devrait commencer normalement à partir du 22 de ce mois de novembre et au niveau national à partir du 20 décembre. Plusieurs partis annoncent qu'ils ne participeront pas à ces discussions. Parmi eux, le parti social-démocrate africain PSDA. Son président Ismael Sacko qualifie ces assises d'inutiles. « Ces assises sont encore une poudre aux yeux des Maliens. Nous pouvons faire l'économie des moyens, l'économie du temps en prenant l'ensemble des résolutions des différents fora des 10 dernières années, faire une synthèse et traiter les plaies du Mali », soutient-il. Pour le M5-RFP, soutien des autorités de la transition, c'est l'avenir du pays qui sera discuté au cours de ces assises. « Je pense que c'est des dates qui sont tenables avec la volonté de tout un chacun. Chacun d'entre nous doit comprendre qu'il s'agit de l'avenir du Mali », dit Jeamille Bittar, porte-parole du M5-RFP. Le président de la Coordination des Associations et Regroupements de la Société Civile (CARSOC), pense que la polémique du temps concernant les assises nationales et la refondation est secondaire. Le plus important, selon lui, reste la vie de la nation.

Source : STUDIO TAMANI

pour les abonnés. Comme les appels. Ils rapportent, chaque jour, à l'opérateur Orange la bagatelle de 30 millions de Francs CFA. La suite, on la connaît. Orange et Moov Africa Malitel sont condamnés, par la Cour d'Appel de Bamako, à payer 171,9 milliards de Francs CFA, dont 1 milliard de Francs CFA de dommages et intérêts.

Ces associations de consommateurs placent cette victoire sous le signe de la « renaissance de la justice malienne ».

O. Babi / Source : Canard Déchainé

Solidarité : La Fondation Orange tend la main aux couches vulnérables



Dans le cadre de la 26^e édition du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion, la Fondation Orange a offert la semaine dernière des équipements à des populations vulnérables pour un montant total de 209.350.432 FCFA.

La cérémonie a été présidée par le ministre délégué auprès du Ministère de la Santé et du Développement Social, chargé de l'Action Humanitaire, de la Solidarité, des Réfugiés et des Déplacés, Oumarou Diarra. C'était en présence du président du Conseil de la Fondation et Directeur général d'Orange-Mali, Brelotte Ba. La donation comprenait des matériels d'équipements pour mener des activités génératrices de revenus, de dons de vivres et non vivres, de moustiquaires imprégnées, de l'organisation d'une caravane ophtalmologique, des kits scolaires, de couches jetables et matériels divers. Ces initiatives font d'Orange-Mali une institution citoyenne qui met l'humain au centre des interventions pour la réalisation d'un mieux-être, a souligné Oumarou Diarra. Ce don, selon lui, contribuera à la prise en charge efficace de certaines maladies, tout en améliorant la qualité de la vie des bénéficiaires, etc. Il a invité les autres entreprises à emboîter le pas de la Fondation Orange pour le bonheur des couches vulnérables du Mali. Ces actions que mène la Fondation procèdent de sa volonté de rester une entreprise responsable et citoyenne, car la solidarité est également une raison d'être de la Fondation Orange, a expliqué le Directeur général d'Orange-Mali. Surtout, s'est réjoui Brelotte Ba, ce geste de solidarité intervient dans un contexte marqué par une situation sanitaire et socio-économique très fragile à cause de la Covid-19. Ces dons permettront, selon lui, de renforcer la résilience des bénéficiaires dans un contexte difficile. Cet appui de la Fondation Orange a été précédé par d'autres gestes de solidarité tout au long de 2021. Elle a réalisé plusieurs autres actions pour un montant d'environ 700 millions FCFA dans les domaines de la solidarité, de l'éducation, de la culture et du numérique. Ces gestes ont été salués par des organisations non gouvernementales. Depuis 2006, la Fondation Orange œuvre auprès des plus hautes autorités du pays, des partenaires publics et privés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour cela, elle a défini trois axes d'intervention : la santé, l'éducation et la culture. S'y ajoute l'axe solidarité compte tenu de notre environnement socioéconomique.

Rappelons que la 26^e édition du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion de la Fondation Orange est placée sous le thème : «La solidarité, un moyen de renforcement de la paix, de la cohésion sociale et d'atténuation des effets de la Covid-19».

Fadi CISSÉ / Source : L'ESSOR

Mines, Énergie et Eau : Les Points focaux de l'unité focale genre outillés



Les points focaux de l'Unité Focale Genre (UFG) du Ministère des Mines, de l'Énergie et l'Eau participent depuis lundi à un atelier national de renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action national genre. La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par le Conseiller technique dudit département, Moussa Ombotimbé, représentant le ministre Lamine Seydou Traoré. C'était en présence de la Directrice Nationale de l'Énergie, Mme Théra Aminata Fofana.

L'atelier de cinq jours est organisé par le Ministère des Mines de l'Énergie et l'Eau, à travers la Direction Nationale de l'Énergie, en collaboration avec le Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique (CECREEC) de la Communauté Économiques des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Coopération allemande GIZ.

Son objectif est de renforcer les compétences de l'UFG (en cours de constitution) en fournissant à ses membres les dernières approches et outils pour intégrer les femmes et les questions liées au genre au sein du département de l'Énergie. Cela, à travers ses politiques, procédures, programmes et projets, etc.

Selon la Directrice Nationale de l'Énergie, au sortir de cet atelier, les membres de l'UFG auront une compréhension approfondie du genre et des outils appropriés pour mettre en œuvre le Plan d'action national genre dans leurs services respectifs.

Cela, conformément aux objectifs stratégiques de la Politique genre de la CEDEAO, pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie. De son côté, le représentant du ministre des Mines, de l'Énergie et l'Eau a fait savoir que cette rencontre constitue une étape essentielle dans la mise en œuvre de la Politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie. Poursuivant, le conseiller technique Moussa Ombotimbé a indiqué que l'objectif est de lever les obstacles à la participation égale des hommes et des femmes quant à l'accès à l'énergie.

Babba B. COULIBALY / Source : L'ESSOR

Haut Conseil des Collectivités : Journée de sensibilisation sur la dégradation des fleuves Niger et Sénégal

Les conseillers des collectivités ont été sensibilisés, mercredi, au cours d'un atelier sur la dégradation des fleuves Niger et Sénégal. Le thème retenu pour ce faire était : « Dégradation des fleuves au Mali : une menace pour la santé et le développement durable. »

La cérémonie d'ouverture de la rencontre était présidée par le 1er Vice-président du bureau du Haut Conseil des Collectivités (HCC), Azaz Ag Loudag Dag. C'était en présence des représentants des structures et autres organismes impliqués dans la gestion des deux fleuves, de la Banque Mondiale, des teinturières et de la société civile. Pour le 1er Vice-président du HCC, cet atelier constitue un espace d'échanges sur l'état des ressources en eau du Mali, notamment les fleuves Niger et Sénégal ainsi que leurs affluents. Car, a expliqué Azaz Ag Loudag Dag, la protection de ces derniers devrait garantir le bien-être des populations maliennes.

Pour un pays essentiellement tributaire des ressources naturelles comme le nôtre, ces ressources en eau et leurs richesses éco-systémiques constituent de véritables atouts de développement économique, social et culturel. Leur état de dégradation est source de préoccupations et d'inquiétude nationales, voire mondiales. Cette détérioration, se traduit, entre autres, par l'intensification de l'érosion des berges, l'invasement et l'ensablement du lit des cours d'eau, la pollution, la prolifération des plantes aquatiques.

À cause de ces chocs dus aux effets du changement climatique, mais aussi et surtout du comportement de l'homme, ces cours d'eau s'amenuisent progressivement et se vident de leurs eaux et de leurs richesses. L'impact humain de cette dégradation est très important et a pour rai-



sons les agressions physiques comme : l'agriculture, l'exploitation minière, la teinture et l'industrie. Ce qui met à mal le bien-être économique et social de la grande majorité des populations vivant le long des cours d'eau.

Le fleuve Niger apparaît comme une artère pour le pays puisqu'il est à la base de la production de l'eau potable, l'irrigation, la pisciculture, la production d'énergie et le transport. Il renferme ainsi une partie essentielle des richesses du pays, et constitue un atout majeur pour son développement.

Le représentant l'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN) a souligné que le fleuve Niger est un socle pour l'économie malienne vu sa productivité pour la consommation humaine. Et si aujourd'hui ce fleuve subit des dégradations, cela va sans doute impacter ses productions, a déduit Tahirou Coulibaly. « Je dirais que les causes de cette dégradation sont liées au phénomène naturel et à l'homme », a-t-il expliqué.

Pour y faire face, c'est toute une campagne de sensibilisation et d'information que l'ABFN est en train de mener pour alerter nos compatriotes sur les dangers qui menacent le fleuve Niger. « L'ensablement, l'orpaillage sauvage et la déforestation constituent des dangers énormes pour les fleuves », a insisté Tahirou Coulibaly.

Djenebou COULIBALY / Source : L'ESSOR



Le champ d'application de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014

portant prévention et répression de l'enrichissement illicite
s'étend à tous les agents publics sans exception

Article 2: Au sens de la présente loi, constitue un enrichissement illicite : soit l'augmentation substantielle du patrimoine de toute personne, visée à l'article 3 ci-après que celui-ci ne peut justifier par rapport à ses revenus légitimes, soit un train de vie menée par cette personne sans rapport avec ses revenus légitimes.

Article 3: Sont assujettis à la présente loi, toute personne physique civile ou militaire, dépositaire de l'autorité publique, chargée de service public même occasionnellement, ou investie d'un mandat électif ; tout agent ou employé de l'Etat, des collectivités publiques, des sociétés et entreprises d'Etat des établissements publics, des organismes coopératifs, unions, associations ou fédérations desdits organismes, des associations reconnues d'utilité publique, des ordres professionnels, des organismes à caractère industriel ou commercial dont l'Etat ou une collectivité publique détient une fraction du capital social, et de manière générale, toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

Les dispositions de la présente loi sont aussi applicables à toute personne morale qui a participé à la commission de l'infraction.



Rentrée judiciaire 2021-2022 : Le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux au cœur des préoccupations



La Rentrée judiciaire 2021-2022 a eu lieu, jeudi 18 novembre 2021, à la Cour suprême de Bamako. Cet important événement était placé sous la Haute Présidence de Son Excellence, le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'État, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Avec comme thème, « Rôle de la justice dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme », l'audience solennelle de la Rentrée des Cours et Tribunaux du Mali, session 2021-2022, s'est déroulée, le jeudi 18 novembre, à la Cour Suprême de Bamako. Le choix de ce thème n'est pas fortuit, a indiqué le Président de la juridiction mère, M. Wafi OUGADEYE. Cette orientation annuelle de la famille judiciaire est en phase avec l'engagement des autorités de la Transition pour une gouvernance vertueuse, a précisé le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Mali, Moustapha CISSE. En outre, le blanchiment des capitaux est l'un des crimes qui affaiblit l'État, a souligné le rapporteur des Magistrats, Dr.

Modibo SACKO.

Ces phénomènes n'épargnent pas le Mali. D'où l'appel du rapporteur à la justice de sévir contre le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux. Selon le Dr. SACKO, il revient à cette même justice de faire des propositions pertinentes aux autorités dans le but d'assurer une répression efficace de ces fléaux.

Selon les précisions du Procureur Général de la République, Mamadou TIMBO, « pour réussir ce pari, il faut doter la justice des moyens lui permettant de mener sa mission avec efficacité ». Chose comprise par le Président de la Transition qui reste convaincu qu'il n'y a pas « d'État fort sans justice forte ». Une conviction que le Chef de l'État a fait valoir au cours de cette cérémonie solennelle en annonçant, non seulement, la « finalisation de la construction du futur siège de la Maison des Avocats du Mali, pour un montant 790 millions de francs CFA ». Un geste qui en dit long sur la volonté des autorités de la Transition de renforcer les capacités de toute la famille judiciaire pour le

plein rayonnement de celle-ci.

Le Président GOÏTA a également mis l'accent sur les conséquences de l'expansion du terrorisme sur la stabilité de notre pays avant de préciser que « tous les capitaux blanchis ne proviennent pas forcément du terrorisme ». Selon le Chef de l'État, il convient de s'attaquer aux sources véritables de financement de cette activité lucrative. Et, « L'une des meilleures méthodes pour vaincre ce mal à la racine serait sans nul doute de renforcer l'arsenal juridique dans le but d'étouffer, à la fois, le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux qui en découle », a suggéré le Président du Conseil supérieur de la Magistrature, avant de déclarer que : « Pour mener à bien ce combat, la mise en place et le renforcement d'un cadre institutionnel et juridique approprié sont obligatoires ».

Poursuivant son intervention, le Président de la Transition a jugé important d'attirer l'attention de tous sur « la responsabilité collective dans ce processus ». La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme doivent se mener à tous les niveaux. Les magistrats, quant à eux, rassurent leur autorité supérieure quant à leur détermination à lutter contre la corruption tout en invitant les collectivités à s'inscrire dans la même dynamique.

« C'est avec un grand plaisir que les membres de la Cour accueillent cet événement », a indiqué le Président de la Cour suprême, dans ses mots introductifs, tout en soulignant que la tenue de ce « rendez-vous annuel » est une marque de considération du Chef de l'État à l'endroit du pouvoir judiciaire.

Tous les Maliens doivent converger vers un seul but : le triomphe du civisme, a expliqué le Procureur qui estime que le règne du « Mali Kura » doit passer aussi par le civisme. Une nouvelle mentalité et une nouvelle citoyenneté doivent servir de soubassement au nouveau Mali, a-t-il laissé entendre.

Cette cérémonie a enregistré la présence de plusieurs hautes personnalités.

« [...] L'heure n'est plus aux discours, mais aux actes. Agissons donc pour la survie du Mali », c'est en ces termes que le Président GOÏTA a déclaré ouverte la Rentrée judiciaire 2021-2022.

Source : CCOM PRESIDENCE

État civil : Plaidoyer des organisations de la société civile

Dans le cadre de la modernisation de son système d'état civil, le gouvernement s'est doté d'une Stratégie Nationale de l'Etat Civil (SNEC) 2018-2022 assortie d'un plan d'actions de mise en œuvre. Ainsi, des réformes importantes ont été entreprises, consistant notamment à créer un fichier central de l'état civil interconnecté avec les centres d'état civil et à même de sécuriser l'identité de la population et d'être exploitable par d'autres administrations utilisatrices.

La Direction Nationale de l'Etat civil du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a organisé un atelier de sensibilisation et de plaidoyer des Organisations de la société civile (OSC) vendredi dernier, au Centre International de Conférences de Bamako (CICB).

Cet atelier visait, d'une part, à mobiliser les OSC sur les enjeux de l'état civil et sa modernisation en cours et accroître leur connaissance sur le système d'état civil malien. Et d'autre part, il devait outiller les OSC en vue d'un plaidoyer pour l'adoption des textes législatifs proposés pour renforcer le cadre normatif de l'état civil et offrir une assise légale adéquate aux réformes en cours de l'état civil. L'événement était présidé par le chef de cabinet du ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Haminy Belco Maïga, en présence du Directeur National de l'Etat civil, Dr Abdoulaye Alkadi, des partenaires techniques et financiers et d'autres participants.

Cette rencontre a permis aux OSC d'être informées des enjeux de l'état civil et sa modernisation en cours, de la nécessité d'un cadre normatif adéquat et sensibilisés en vue d'un plaidoyer pour l'adoption de quatre avant-projets de loi. En outre, elles ont été outillées pour servir de relais auprès des populations et les communautés, en matière de sensibilisation sur l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil dans les délais et de la nécessaire régularisation des naissances et décès non déclarés.

Dans son discours d'ouverture, Haminy Belco Maïga a fait savoir que l'état civil d'un État revêt d'une importance vitale étroitement liée à sa souveraineté et à son développement. Son organisation justifie la mise en place d'un dispositif de gouvernance permettant l'enregistrement des faits d'état civil, l'élaboration de statistiques vitales, la protection tant des données que des infrastructures qui les abritent. Selon le chef de cabinet, l'enregistrement des faits d'état civil est défini par les Nations Unies comme étant l'enregistrement continu, permanent, obligatoire, et universel des caractéristiques des faits d'état civil qui ont eu lieu (naissances vivantes, décès, mariages et divorces). S'y ajoutent autres faits d'état civil liés à la population et prévus par décret, loi ou règlement, conformément aux prescriptions légales en vigueur dans chaque pays.

«Aujourd'hui, la nécessité d'améliorer les sys-

tèmes d'état civil trouve désormais une résonance toute particulière avec les nouveaux défis et enjeux de la mondialisation. On peut citer la libre circulation des personnes qui sous-tend l'intégration régionale et se trouve renforcée et sécurisée lorsque le système d'identification repose sur un système fiable d'enregistrement d'état civil», a soutenu Haminy Belco Maïga.

De son côté, le directeur national de l'Etat civil, Dr Abdoulaye Alkadi a souligné qu'à travers l'état civil, on a toutes les questions de gouvernance, telles que les élections. C'est nous qui donnons la matière première à la détermination de fichier électoral.

Il s'est réjoui qu'à ce jour le Mali est à 87.5 d'enregistrement à la naissance par rapport à des pays de la sous-région qui sont entre 20 et 30. Ce qui veut dire que notre pays a une bonne place au sein de l'Afrique en matière d'enregistrement des faits d'état civil. Une bonne dynamique à préserver. Ainsi, le Directeur National a invité nos compatriotes à se faire enregistrer à l'état civil afin d'avoir accès à tous les services sociaux de base.

Souleymane SIDIBÉ
Source : L'ESSOR



Face à la menace de la Synergie des syndicats de la Police Nationale :

Le ministre Daoud Aly Mohammedine anticipe

De ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Colonel-major Daoud Aly Mohammedine a reçu, le mercredi dernier, la Synergie des Syndicats de la Police Nationale, en présence du Directeur Général de la Police Nationale, des anciens Directeurs Généraux de la Police, du DRH, de l'Inspecteur en Chef et du DFM du ministère de la Sécurité et de la Protection Civile. La raison : la Synergie menaçait de passer à la vitesse supérieure quant à ses revendications qui semblent oubliées aujourd'hui par le gouvernement.

Le ministre a tout d'abord salué ses hôtes pour leur présence avant de leur laisser la latitude de s'exprimer librement. Le porte-parole de la Synergie, a remercié le ministre pour sa disponibilité avant d'égrener leurs différentes préoccupations. En premier lieu, il évoquera le statut de la Police qui, selon lui, est en souffrance alors que certaines de ses dispositions devraient connaître une application avant le 31 décembre 2021. Pour le porte-parole, toutes les tendances de la Police se retrouvent autour dudit statut.

Le second point abordé a été la question de la grille. À ses dires, une commission avait été mise en place à la Direction Générale de la Police Nationale à cet effet, mais dont le résultat des travaux n'a jamais été pris en compte. La troisième préoccupation évoquée a concerné la situation des Unités de Police des zones dites « rouges ». Les syndicalistes ont, pour terminer, mis un accent sur la situation des nominations à titre exceptionnel, après le concours professionnel qui, selon eux, n'a toujours pas connu de suite, ainsi que la nomination des Sous-officiers en qualité d'Officier de Police Judiciaire (OPJ).

À la suite du porte-parole de la Synergie des Syndicats de la Police Nationale, le ministre a dit toute sa disponibilité à recevoir les syndi-

cats, qui est pour lui un devoir. Au sujet du statut, il a rappelé les efforts qui ont été fournis afin d'aboutir à une satisfaction générale. Pour le ministre, les deux points d'achoppement ne devraient nullement constituer un handicap, d'autant que le statut offre beaucoup d'autres avantages qu'il ne faudrait pas hypothéquer.

Il a rappelé les immenses efforts qu'il est en train de déployer auprès de ses collègues membres du Gouvernement pour débloquer certaines situations en leur faveur. En ce qui concerne la nomination des Sous-officiers aspirant à la qualité d'Officiers de Police Judiciaire, le ministre a été on peut plus clair. En effet, Selon le Colonel-major Daoud Aly Mohammedine, le dossier ayant déjà fait l'objet d'un examen à une Réunion Interministérielle, souffrirait plutôt d'un manque de conformité avec les dispositions du Code Pénal qui est l'instrument de travail des magistrats. Etant donné que ledit code est présentement en relecture, il estime que l'espoir doit être gardé à ce niveau.

Le ministre n'a pas manqué de rappeler les sacrifices que consentent quotidiennement les Forces de Défense et de Sécurité pour la stabilisation du pays, de même que la création de nouveaux Groupements Mobiles de Sécurité (GMS) et d'autres unités opérationnelles qui montrent, à suffisance, la volonté des autorités à améliorer constamment les conditions de vie et de travail des forces de sécurité. Et le Colonel Daoud Aly Mohammedine de rappeler le maillage sécuritaire du territoire en cours, salué à sa juste valeur par les populations et les partenaires du Mali.

« J'ai à cœur cette situation de la Police Nationale. On est dans un pays où tout est urgent. Ne vous considérez pas abandonnés », dira le ministre Daoud Aly Mohammedine.



S'agissant de la nomination exceptionnelle, il ressort que des dispositions sont en cours pour régler ce problème, de même que la grille, un autre point d'achoppement, qui devrait connaître quelques corrections pour la rendre parfaite. Pour clore cette rencontre, la Synergie des Syndicats de la Police Nationale a été soumise à la réflexion, en ce qui concerne les deux points d'achoppement, qui pourraient bien être réglés autrement, sans qu'ils ne constituent un facteur de blocage pour l'adoption du statut.

Cette initiative du Colonel-major Daoud Aly Mohammedine est à saluer, gérer une responsabilité étant de savoir faire face aux problèmes à temps !

■ Yama DIALLO

Remise de matériels : Le FAFE aux secours des femmes

De nouveaux matériels pour renforcer le dispositif sanitaire dans notre pays, c'est tout le sens qu'on peut donner au geste du Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant (FAFE). La cérémonie officielle de remise de cette importante dotation de matériels d'une valeur de 70 millions de FCFA aux associations féminines, s'est déroulée le jeudi 18 novembre 2021, sous la présidence du chef de cabinet du ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Chacka Magassa. Ces lots sont composés entre autres des kits alimentaires, d'hygiène, des outils de travail et des ustensiles de cuisine. Ce soutien d'une importance capitale a été apprécié à sa juste valeur par les autorités surtout en cette période de crise sanitaire.

Ce geste patriotique de la part du Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant (FAFE) s'inscrit dans le cadre du renforcement de capacités des femmes dans beaucoup de domaines d'activités. Ainsi, les produits sont composés des sacs de sucre, de riz, de farine, des boîtes de mayonnaise, de l'huile, du réfrigérateur des machines à coudre, marmites et des habits.

Le fonds de 70 millions de FCFA est destiné à 77 associations dont 690 femmes pour une somme de 50 millions et 20 millions seront utilisés dans le cadre de l'épanouissement des enfants.

La directrice de la Cellule Technique du FAFE,

Mme Kanté Fatoumata Djankoumba a souligné la nécessité de multiplier son appui à l'endroit des femmes et des enfants et a remercié les autorités pour leur accompagnement. Elle a invité les bénéficiaires à faire un bon usage des fonds et du matériel mis à leur disposition. Dans son intervention, le Chef du cabinet du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Chacka Magassa a loué tout le caractère salubre de ce geste qui vient renforcer le dispositif en place. Dans la même dynamique, il a réitéré le soutien indéfectible de son département à l'autonomisation des femmes et de l'épanouissement des enfants. « J'exhorte le Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant

(FAFE) à continuer dans le sens de renforcer les capacités des femmes et des enfants », a-t-il précisé, avant d'encourager les personnes n'ayant pas été recensées pour cette année à ne pas se décourager.

Et de poursuivre : « **Les femmes occupent une place de soi dans la politique du gouvernement de Transition. Dans le processus de refondation en cours dans notre pays, les femmes sont invités à arracher leur place. C'est pourquoi je vous invite à faire une gestion judicieuse de cette dotation. Le Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant est un partenaire privilégié du gouvernement** », a-t-il fait savoir.

Les bénéficiaires ont tous remercié la Cellule Technique du Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant (FAFE) pour leur geste solidaire envers les femmes en situation difficile. « **Nous sommes très contentes d'être choisies par le FAFE pour leur appui à notre égard. Je donne l'assurance que nous allons jouer pleinement notre rôle dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme** », a laissé entendre la représentante des familles bénéficiaires Mme Bintou Sangaré.

■ Ibrahim Sanogo



Apaisement du climat scolaire : L'AEEM toujours dans les contestations !

Une des priorités du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Pr Amadou Keïta, est de bannir la violence dans l'espace universitaire. C'est dans cette optique que plusieurs mesures ont été prises parmi lesquelles : l'annulation des deux protocoles d'accord avec le Cenou qui octroyaient environ 100 000 000 F CFA à l'association des élèves et étudiants du Mali (AEEM), le retrait de la gestion des parkings à l'AEEM. Ce qui provoque l'irritation des leaders de l'association estudiantine contre le ministre Keïta.

Pour manifester leur désapprobation face à ces mesures qui videraient l'AEEM de sa sève nourrisseur, les membres de l'association estudiantine ont profité de la marche organisée le mardi 16 novembre 2021 des comités de l'ENETP et de la FLSL pour accabler le ministre Keïta. Cette marche avait un double objectif : exiger la reprise immédiate des cours à la faculté des lettres, des langues et des sciences du langage (FLSL) et éviter le chevauchement d'années à l'école normale d'enseignement professionnel et technique (ENETP) surtout dans les classes de licence I. Le bureau national de l'AEEM a saisi cette sortie pour tirer à boulet rouge sur le premier responsable du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Les slogans qui fusaient de toutes parts attestent cette triste réalité.

Il n'est un secret pour personne que l'espace universitaire était devenu un lieu de violence. Chaque année avait son cortège de morts et d'handicapés à vie. C'était la raison du plus fort. Une situation longtemps dénoncée par les parents d'élèves. Il aurait fallu cette décision courageuse du gouvernement pour ramener une certaine quiétude sur l'espace scolaire et universitaire. Alors que pendant longtemps, les autorités avaient peur de l'AEEM à tel enseigne que chaque acteur politique tentait d'entretenir un clan de cette association pour des fins sordides.

Selon les indiscretions le ministre Keïta a trouvé que deux protocoles liaient le Cenou à l'AEEM. Convaincu que le rôle de l'étudiant est d'étudier et non de gérer des ressources financières, il a décidé d'annuler les deux protocoles d'accord avec le Cenou qui octroyaient environ 100 000 000 F CFA à l'AEEM, le retrait de la gestion des parkings à l'AEEM. L'association estudiantine tire des revenus substantiels de ces deux protocoles, avec environ 100



millions de F CFA. Aussi, les parkings dans les différentes universités étaient sous la coupe de l'AEEM. Les responsables de l'AEEM se poignardaient pour avoir la gestion de cette mine d'or qui générerait des centaines millions chaque année. A titre illustratif : Environ 100 000 FCFA était versé chaque jour aux comités AEEM de l'ENETP et de la FLSL selon la même source. Dans un souci d'objectivité nous avons contacté un responsable de l'AEEM qui a estimé que le ministre Amadou Keïta a mis son pied dans leur plat. Aussi, il a précisé qu'il y a toujours existé des protocoles entre le Cenou et l'AEEM. « **Nous ne pouvons pas gober qu'on retire toutes nos sources de revenu qui nous permettent de réaliser certaines de nos activités. Nous voulons nous battre pour qu'il abandonne ces mesures** », a dit un membre de l'AEEM sous couvert d'anonymat.

Ces mesures visent à redonner à l'école malienne son lustre d'antan. Aux dires d'un cadre

du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique le ministre veut une école malienne apaisée et sécurisée. En prenant ces mesures, il a voulu apprendre aux responsables de l'AEEM qu'ils sont venus dans les universités pour étudier et non se faire de l'argent.

Depuis 2018, il n'y a pas d'année scolaire normale. Pire, les enseignants avaient même refusé de prendre part aux examens, à la correction avec les grèves perlées des syndicats signataires du 15 octobre 2016. Mais, face à cette situation, l'AEEM est restée muette comme une carpe. La question qui taraude l'esprit des maliens est de savoir : Pourquoi cette volte-face de l'AEEM pour exiger la reprise des cours ? En tous les cas, les responsables de l'AEEM doivent s'inscrire dans la dynamique de l'apaisement du climat scolaire.

■ Ibrahim Sanogo



Postes de péage : Le Ghana s'en débarrasse, quid du Mali ?

Le Ghana a supprimé, le 17 novembre 2021, tous les péages sur les routes et ponts publics du pays, avec effet immédiat. Selon le ministre ghanéen des finances, les points de péage sont devenus des centres de marché malsains, qui entraînent des embouteillages intenses, prolongent la durée du trajet et ont un impact négatif sur la productivité. Une mesure courageuse, compte tenu de l'impact financier qu'elle engendre. Face à cette situation, le gouvernement ghanéen estime que l'impact attendu sur la productivité et la réduction de la pollution environnementale compensera le manque à gagner après la suppression des péages. Pour ce faire, le personnel chargé de la perception des péages sera réaffecté à d'autres fonctions publiques. Qu'en est-il donc pour notre pays, quand on sait l'état de dégradation de nos

routes, malgré les milliards de recettes des postes de péage ?

En effet, au Mali, les routes bitumées, pour la plupart, sont dans un état de dégradation avancée. Une situation déplorable face à laquelle, les responsables en charge de l'entretien routier ont toujours rétorqué que cela est due à l'insuffisance des ressources allouées au secteur. Or, dans le cadre de la mobilisation des ressources pour l'entretien routier, l'Etat, à travers l'Autorité Routière, a mis en place des postes de péage sur le réseau routier bitumé à partir de 2006. Il s'agit de la commercialisation du service que la route rend à l'utilisateur, qui intervient après les réformes dans le secteur de l'entretien routier.

Et selon les normes, il est dit qu'à tous les 100 km de route bitumée parcourue, l'utilisateur doit contribuer. Avec 14 postes de péages au début,

le réseau routier malien compte aujourd'hui une trentaine de postes de péage, pour un apport financier de plus de 2 milliards de FCFA par an, avec à la clé, plus de 500 jeunes employés, toute chose qui contribue au développement local. Les Communes qui abritent les postes de péage bénéficient de 3% des recettes destinées à financer des actions de développement, soit plus de 60 millions de f CFA.

Pour autant l'argent que paient les usagers pour le service de la route, avec pour objectif de contribuer à l'amélioration du réseau routier prend généralement une autre destination, faute de mécanisme pour cerner l'ensemble des recettes, même si on bascule aujourd'hui vers la numérisation, mais aussi à cause de la corruption à grande échelle !

Et malgré tout, on veut que les usagers comprennent que le péage est là pour leur confort sur la route. Des routes qui sont pratiquement impraticables un peu partout sur le territoire national.

Dès lors, et si on faisait comme le Ghana !

■ Yama DIALLO

Transition : Le gouvernement peut compter sur le regroupement des commerçants



Le chef du gouvernement, Choguel Kokalla Maïga, a rencontré mardi dans la salle de conférence de la Primature, le Regroupement des commerçants du Mali, conduit par son président. Soya Golfa et ses camarades étaient venus réitérer leur engagement à apporter leur pierre à la construction du Mali nouveau, en soutenant la Transition. Cette rencontre qui a mobilisé l'ensemble des représentants du regroupement des commerçants du Mali, était une réponse des autorités de la Transition à leur sollicitation, pour exprimer leur frustration. Car, ils s'estiment marginalisés dans les débats qui portent sur la vie de la Nation.

Né des cendres du Syndicat des commerçants du soudan français en 1947, le Regroupement des commerçants maliens est la première organisation faitière du Mali. Il réunit en son sein, tous les ténors de l'économie malienne. Malgré son rôle essentiel dans la stabilité politique, sociale de notre pays de par sa position stratégique, sa voix est inaudible dans la gestion des affaires de l'État.

«Nous n'avons pas l'habitude de nous faire entendre, mais nous œuvrons dans l'ombre pour résoudre beaucoup de problèmes au Mali», a fait savoir Soya Golfa. Il a estimé que cette fois, avec la crise multidimensionnelle que

traverse le Mali, lui et ses camarades doivent apporter leur pierre à la construction du Mali nouveau, en soutenant la Transition. C'est ce message que le regroupement a adressé au Premier ministre.

En retour, Dr Choguel Kokalla Maïga a répondu que cette attitude de la part de ses interlocuteurs ne l'a pas surpris. Car, a argumenté le chef du gouvernement, le Regroupement des commerçants du Mali est la seule organisation qui a été loyale à tous les régimes. «Vous avez toujours travaillé pour la stabilité et le bonheur de ce pays dans la discrétion», a salué le locataire de la Primature, ajoutant que ses interlocuteurs du jour sont les poids lourds de notre économie. Et, que leur voix compte dans la bonne marche du pays.

«Aujourd'hui, si vous voulez faire tomber un pouvoir, vous n'avez pas besoin de prendre des armes. Il faut tout simplement multiplier par trois ou quatre le prix des denrées alimentaires», a déclaré Choguel Maïga, pour illustrer le rôle de pilier que joue l'organisation dans l'équilibre socioéconomique de notre pays.

Le Premier ministre a ensuite égrainé les difficultés qui l'assailent dans la conduite des affaires publiques depuis son arrivée à la Primature. «Je me sentais comme dans un champ de mine (grèves à répétition des syn-

dicats, contestation de l'organe unique, refus d'aller aux Assises nationales de la refondation, etc.)», a-t-il déploré. Mais, a assuré le chef du gouvernement, cela ne fera pas changer de cap à son équipe. Selon lui, la légitimité de l'exécutif actuel réside dans la mise en œuvre des revendications dont il est issu.

Après le problème sécuritaire, la principale préoccupation des Maliens aujourd'hui, c'est le prix des denrées alimentaires et leur alimentation au quotidien, a reconnu Dr Choguel Kokalla Maïga. À cet effet, les autorités de la Transition ont sollicité l'accompagnement du Regroupement. «Même si vous avez tous les partis politiques avec vous, si vous n'avez pas le monde des affaires, vous n'êtes pas tranquille», a dit le Premier ministre.

Tout en saluant la tenue de cette rencontre, le chef du gouvernement a invité les commerçants maliens à participer aux travaux des Assises nationales de la refondation (ANR) qui se tiendront en décembre prochain. Pour lui, ce sera l'occasion pour eux de faire entendre leur voix et d'inscrire leurs noms dans le livre d'Histoire du Mali nouveau qui s'écrit en ce moment.

Cheick Amadou DIA
Source : L'ESSOR

Couverture médiatique des élections : La HAC à l'intérieur du pays pour renforcer les capacités des journalistes

La Haute Autorité de la Communication (HAC) a organisé des sessions de formation des journalistes sur : la couverture des élections, stratégies de prévention et d'apaisement des tensions sociopolitiques en périodes préélectorales et électorales. C'était au Centre Gabriel Cissé de Ségou, du 5 au 14 novembre 2021.



La Haute Autorité de la Communication (HAC) et les journalistes sont décidés à jouer pleinement leur rôle dans la bonne organisation des futures élections au Mali. En tant que garante des normes de la grande famille de la communication, notamment l'au-

diovisuelle, la presse écrite, la publicité, cette formation de la HAC était destinée aux journalistes des Régions de Mopti et Ségou. En effet, la première session s'est déroulée du 5 au 9 novembre et la seconde s'est poursuivie jusqu'au 14 novembre 2021. Cette formation a

permis aux journalistes (hommes et femmes de médias), de renforcer leurs compétences afin de pouvoir assurer une meilleure couverture des futures élections tout en étant à la hauteur de la mission de sensibilisateurs et éducateurs des électeurs. Les séries de sessions ont été assurées par le président de la commission médias et Tic de la HAC, non moins, coordinateur du séminaire, Mahamane Hamèye Cissé, le journaliste et consultant en communication, plaidoyer et éducation aux médias, Sadou Abdoulaye Yattara ainsi que par l'expert électoral, Issa Tieman Diarra. Les thèmes abordés étaient entre autres, la régulation de la communication et des médias : le cadre législatif, réglementaire et technique, de la couverture professionnelle d'une campagne électorale, la fraude électorale et les sources de conflits post-électorales, la place des femmes et jeunes, les organismes de gestion des élections, les systèmes électoraux et modes de scrutin... Dans son intervention, le coordinateur a évoqué que « pour la première fois depuis l'avènement de la démocratie pluraliste dans notre pays, les élections vont se dérouler dans un foisonnement médiatique caractérisé par la présence d'une trentaine de télévisions privées et près de 500 radios FM disséminées à travers le pays ». Selon lui, « cet enrichissement des contenus proposés aux citoyens constitue pour la HAC un réel motif de satisfaction, mais, il représente aussi un véritable défi, celui d'assurer de manière satisfaisante par les médias le droit à l'information des citoyens en période électorale ». Le président de la commission médias et Tic de la HAC, estime pour sa part, que « la seule manière de relever le challenge est de parvenir à ce que se généralise une approche professionnelle, impartiale et dépassionnée dans le traitement de l'information », d'où l'initiative de cette action de renforcement des capacités des hommes de médias.

Aïda Beïdy Soumaré, stagiaire

Source : LE PAYS

www.malikile.com

Insalubrité : Bamako devenue une déchetterie à ciel ouvert !

La lutte contre l'insalubrité et tant d'autres sujets accablants comme lutte contre la pauvreté, droit à la santé, bonne éducation des enfants, fourniture de l'eau et l'électricité pour tous, bref, la gestion efficiente du pays, ne sont que des appendices du combat que nous menons pour l'instauration d'une nouvelle gouvernance.

Depuis plus de 30 ans, le Mali n'était plus gouverné, au point où les populations désabusées par toutes les incompétences à plusieurs niveaux ont perdu les réflexes positifs d'antan. Pour ne revenir qu'à l'insalubrité publique à Bamako. Je me souviens de l'époque où quand on entendait le cri annonciateur de « Djeliba » pour demander aux femmes du quartier de balayer les devantures des maisons à la veille des fêtes ; les femmes de chaque famille sortaient son lot d'ordures ménagères pour les brûler après le crépuscule. La devanture de chaque famille était balayée et les rues étaient propres. Les services d'hygiène procédaient périodiquement à la désinfection des rues et caniveaux, épargnant les citoyens de plusieurs maladies, tels le paludisme et autres.

Bamako ville propre est devenue Ponton, sans qualificatif précis, tellement elle est devenue une déchetterie à ciel ouvert. L'occupation sauvage de terrains à Bamako impose le fait accompli aux autorités municipales. Alors qu'il aurait fallu que l'occupation suive un schéma

d'aménagement urbain, comme par le passé. Par le passé, le Mali était gouverné, mais aujourd'hui, il étale un déficit de gouvernance effroyable, qui laisse penser que les gouvernants dirigent un territoire de leur monde. Car ils sont totalement déconnectés des réalités Maliennes. Ils sont insouciant de la déconfiture des agrégats socio-économiques. Il n'y a aucune trace de gestion efficiente dans n'importe quel domaine, avec un déficit cruel du sens commun. Avec cette transition, nous commençons à croire que le président Assimi Goïta et son équipe pourront apporter un changement s'ils écoutent les Maliens.

Tout ce vécu quotidien a des répercussions sur le comportement citoyen des populations qui sont abandonnées à leurs sorts, dont ils sont plus préoccupés que de la salubrité. Si la saleté a conquis les agglomérations, c'est qu'il n'y a pas eu une véritable volonté de salubrité publique. Tous les besoins des populations ne sont pas dans leurs agendas, si ce n'est faire des calculs pour se maintenir dans le système de prédation de la richesse nationale.

On pourrait même dire à juste titre, que les gouvernants Maliens ont leurs têtes dans les nuages, rêvant à l'usage des fruits de leur kleptomanie.

L'insalubrité, cette cause si primordiale qu'il faudrait mettre en place un ministère de lutte contre l'insalubrité. La lutte contre l'insalubrité éradiquera non seulement d'innombrables maladies mais elle allégerait également le budget dans le domaine de la santé.

Meurtri par les turpitudes de ses dirigeants des 30 dernières années, le peuple a perdu jusqu'à son âme. Il se plaint maintenant à survivre dans la saleté. Il faut effectivement un nouveau pouvoir issu des élections transparentes et démocratiques après cette transition qui prenne les nombreux problèmes politiques et socio-économiques, que vivent les populations et préoccupe enfin sérieusement de la salubrité publique. Le Mali gagnera, en éliminant par le Ministère de la salubrité des foyers d'infections, à avoir au sein de sa population des actions du développement valides.

Je persiste à dire rien ne pourra être réalisé de bénéfique pour les populations Maliennes, tant que la conscience nationale ne se réveillera pas de ce pseudo coma dans lequel les intolérables dérives du pouvoir l'ont plongée et se donner une nouvelle gouvernance.

Mohamed Abdellahi Elkhali, Spécialiste des questions sociales et sécuritaires du Sahel, Président Fondateur du Réseau d'assistance et de Deradicalisation au Mali (RADEM)
Source : Le Démocrate- Mali



Crise migratoire en Biélorussie : Peu d'Irakiens candidats au retour malgré les conditions extrêmes

Alors que des milliers de migrants sont bloqués en Biélorussie, pris en otage d'un bras de fer politique, le gouvernement irakien avait accepté la semaine dernière d'affréter un vol de rapatriement, vol qui décollera donc ce 18 novembre de l'aéroport de Minsk vers Bagdad. Dans ce vol, il y a peu de passagers, car les candidats au retour sont peu nombreux.

Ne chiffre exact vient d'être confirmé par le ministère des Affaires étrangères : 430 Irakiens volontaires devraient faire partie de ce vol qui s'arrêtera d'abord à Erbil, dans le nord de l'Irak – cette région d'où est originaire une grande partie de ces migrants –, puis à Bagdad, en fin d'après-midi.

Que va-t-il advenir de ces personnes, une fois de retour ? Les autorités répondent que cela n'avait pas été planifié, ce qui pose évidemment question quand on sait que beaucoup ont vendu beaucoup d'effets personnels pour partir. Ces rapatriés sont peu nombreux quand on compare ce chiffre de 430 au millier d'Irakiens toujours bloqués à la frontière, dans des conditions extrêmes.

Et malgré ces conditions difficiles, les candidats au départ sont toujours aussi nombreux, en particulier dans le nord du pays, au Kurdistan irakien où, ces derniers jours, plusieurs

personnes sur le départ venaient de recevoir leur visa pour la Biélorussie. Le trajet s'est quelque peu complexifié ces derniers temps, puisqu'il n'y a plus de vols directs pour Minsk dans le pays, depuis l'été. Et les pays de transit privilégiés, comme la Turquie, ont interdit leurs vols aux Irakiens ces derniers jours, mais les personnes tentent de trouver d'autres voies par le Qatar ou l'Égypte, par exemple.

Un jeune migrant kurde raconte

Rebin Sirwan est journaliste kurde irakien. Menacé dans sa région, il est parti comme beaucoup d'autres vers l'Europe. La route vers la Biélorussie semblait la plus sûre, mais la frontière polonaise s'est subitement fermée. Il s'est trouvé bloqué. « Tant que vous ne l'avez pas vécu, vous ne pouvez pas vous imaginer ce que c'est, raconte-t-il à Oriane Verdier, du service international de RFI. Il fait froid, il n'y a pas d'eau ni de nourriture, la police vous

tape. Quand on allait voir la police biélorusse en leur disant qu'on voulait retourner en Biélorussie, ils nous frappaient et nous disaient que nous étions obligés d'aller en Pologne. Ils nous ont beaucoup frappés, ils nous ont volé nos affaires, notre argent. »

Au bout d'une semaine, un policier a accepté de faire sortir Rebin de la zone surveillée contre 200 euros. De retour à Minsk, il a pensé pouvoir demander l'asile politique en Biélorussie : « Je leur ai dit que j'étais journaliste et que ma vie était en danger dans mon pays ; au lieu de m'aider ils m'ont emmené de force à l'aéroport pour m'expulser. En moins de deux heures, sans même avoir enregistré ma demande, ils m'ont détenu à l'aéroport, puis placé dans un avion où ils m'ont frappé avec une matraque électrique. Franchement, tout m'est arrivé pendant ce voyage. »

Pourtant, Rebin se prépare déjà à repartir dans quelques jours. Il prendra une autre route, cette fois, mais est déterminé à arriver en Europe.

Analyse

Les Kurdes irakiens sont sur les routes depuis les années 1990 lorsque, sous Saddam Hussein, la région souffrait d'un double embargo, rappelle Adel Bakawan, directeur du Centre français de recherche sur l'Irak.

Depuis les années 1990, des réseaux de passeurs kurdes, de mafias, se mettent en place de manière hyper organisée (...) Dans les années 2000, on a assisté à un phénomène à l'envers...

Source : RFI



CEDEAO : À Abidjan, les chefs d'Etat-major prônent l'unité pour la lutte antiterroriste

Abidjan accueille depuis mercredi 17 novembre, et jusqu'à vendredi, la 41^e réunion du Comité des chefs d'Etat-major de la CEDEAO. Les haut-gradés évoqueront ensemble la reconfiguration de l'opération Barkhane et ses possibles conséquences dans la sous-région, toujours en proie à des attaques terroristes récurrentes.



Approche collective, opérations conjointes, échanges de renseignements... Les chefs d'état-major de la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest) souhaitent mettre en place rapidement des outils de coopération inter-étatique pour parer à une menace terroriste qualifiée de « grandissante ». « Des menaces multiformes, hybrides et transnationales » selon le ministre ivoirien de la Défense, Téné Birahima Ouattara, qui craint le retrait progressif des troupes françaises au Sahel :

« La redéfinition de la posture des partenaires au Sahel, notamment Barkhane, s'accompagnera inmanquablement d'un bouleversement dans la riposte au terrorisme dans cette région et bien au-delà. Dans ce sens, l'anticipation de cette nouvelle donne, s'impose pour la préservation du fragile équilibre dans ces zones.»

« Nous sommes convaincus que les opérations conjointes sont la solution. Nous avons à faire à des groupes armés qui passent d'une frontière à l'autre, en fonction des actions menées. Il est évident que, pour pouvoir mieux sécuriser nos hommes, il nous faut agir ensemble. »

Antiterrorisme: le général ivoirien Lassina Doumbia appelle les membres de la CEDEAO à agir ensemble

Interrogé sur le risque d'expansion des activités des groupes terroristes actifs au Mali, au Burkina Faso et au Niger, vers les pays côtiers du Golfe de Guinée, le général ivoirien Lassina Doumbia se dit néanmoins confiant et sans inquiétude. Les récentes attaques au nord de la Côte d'Ivoire, à Tehini ou à Kafolo, interrogent pourtant les observateurs qui craignent que la forêt de la Comoé, à la frontière avec le Burkina ne facilite les incursions.

« Non, pas du tout, pas du tout. Les soldats

sont formés pour manœuvrer sur les terrains qui sont les nôtres, chaque armée s'entraîne en fonction de sa géographie. La Côte d'Ivoire est un pays de forêt, donc la forêt de la Comoé ne peut pas être pour nous une zone difficile à maîtriser, ce serait incompréhensible. Non, non, non. Évidemment, le parc de la Comoé offre beaucoup plus de refuges aux groupes armés terroristes, ça c'est un fait. Mais nous sommes capables de les y débusquer aussi, parce que nous sommes formés pour cela », explique Lassina Doumbia.

Le nombre d'attaques terroristes au Sahel a augmenté de 250% entre 2018 et 2020. 2 440 civils et 1 000 militaires ont été tués au cours de ces attaques. En 2021, la situation sécuritaire ne s'est pas améliorée.

Source : RFI

Ligue des champions féminines : place à la finale du tournoi

On connaît désormais l'affiche de la finale de la Ligue des Champions féminines CAF 2020-2021. Le favori du Groupe A, les Hasaacas Ladies du Ghana s'opposeront au Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud, en finale de cette prestigieuse compétition le vendredi 19 novembre 2021, à Caire en Égypte.

La finale tant attendue de la 1ère édition de la Ligue des Champions féminines CAF aura lieu

au stade du « 30 juin à Caire », le vendredi 19 novembre prochain. Elle opposera les Ghanéennes du Hasaacas Ladies aux Sud-Africaines du Mamelodi Sundowns. Ce tournant majeur dans l'univers du football va enfin connaître son épilogue.

Après un brillant parcours lors des phases de groupe (2 victoires et un nul), les dames du Hasaacas Ladies ont terminé 1er du groupe A avec 7 points à son compteur, se qualifiant ainsi pour le tour suivant. Lors des demi-finales, les joueuses de Yussif Basigi ont battu les Marocaines de l'AS FAR 2 buts à 1 pour valider leur ticket de la finale.

De son côté, les Sud-Africaines ont aussi réalisé un beau parcours (02 victoires, un match nul et 04 clean sheet) lors des phases de groupes avant d'atteindre la finale de cette prestigieuse compétition.

Lors de la première demi-finale, les Ghanéennes ont battu les marocaines de l'AS FAR dans un match assez ouvert. Les protégés d'Yussif Basigi ont été les premières à ouvrir le score sur un très bon travail d'équipe avant que les marocaines n'égalisent avant la pause,

mais la meilleure buteuse des phases de poules Evelyn Badu a remis les siennes sur le chemin de la finale avant la fin du temps réglementaire, score final du match 2 buts à 1. Dans l'autre demi-finale, les Mamelodi Sundowns ont eu plus de mal contre les équato-guinéenne du Malabo King. Le club Sud-Africain qui avait tout misé sur la défense a réussi à garder ses cages inviolées même durant leur demi-finale du tournoi. Après un match sans but des deux côtés dans le temps réglementaires et durant les prolongations, il a fallu l'épreuve fatidique des tirs au but pour départager les deux clubs. Durant la séance de tirs au but, la chance a souri aux Sud-Africaines qui ont converti tous leurs tirs contre un raté du côté des Equato-guinéennes (6-5). A noter que, l'AS Mandé championne en titre et représentant du Mali a été éliminé dès les phases de groupes de la compétition.

Mahamadou Sissouma, Stagiaire
Source: LE PAYS





Bélier (21 mars - 19 avril)

Pluton dans votre maison de la carrière vous amène des transformations en profondeur. Il se peut que vous ayez à quitter votre emploi pour explorer de nouveaux territoires bien plus intéressants. Vous êtes stimulé et aux aguets pour saisir les opportunités qui se présentent. La Lune noire en relation avec Mercure et le Soleil pourvoit à vos besoins matériels sans que vous ayez à vous en soucier. Vous êtes aidé là-haut, même si vous ne comprenez pas bien d'où cette manne financière peut provenir.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous êtes partout à la fois, ce ne sont pas les tâches de travail qui freineront vos élans, au contraire, plus il y en a, plus ça vous motive. Quitte à rentrer épuisé chez vous ce soir, vous y mettez toute votre énergie. Quel courage ! Si dernièrement vous avez fait des choix difficiles, aujourd'hui de bonnes affaires financières pourraient voir le jour. Vous n'en croyez ni vos yeux, ni vos oreilles, et pourtant c'est bien réel, vous pouvez gagner de l'argent. Foncez.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous privilégiez l'esprit d'équipe dans votre travail. Vous ne voulez plus faire cavalier seul. C'est une très bonne initiative, qui porte ses fruits. Vous pourriez même avoir envie de vous associer dans votre activité professionnelle. Votre situation financière pourrait se modifier ces temps-ci. Pluton, dans le secteur des finances, apporte avec lui des transformations. Avec son bon aspect au Soleil, ces transformations pourraient devenir des gains, dus à votre seule capacité de réussite.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

L'activité actuelle laisse à désirer. L'organisation n'est plus ce qu'elle était. Le laxisme actuel vous rend nerveux. Une dispute peut éclater avec l'un de vos bons collègues. Le vent tourne et vous donne envie de rompre. Envisager une rupture est possible. Essayez de différer les emplettes. Des coups de coeur sur des accessoires sont mal venus. Vous pouvez craquer pour des gadgets décoratifs pour l'habitat. Comparez les prix, cela peut vous aider à réaliser des économies. La stabilité vous accompagne.



Lion (22 juillet - 23 août)

C'est une période faste pour votre réputation. Vous êtes bien considéré dans votre domaine et vous pouvez recevoir d'alléchantes propositions de partenariat. Attention, il se pourrait bien qu'il ne s'agisse que d'une promotion commerciale assez brève dans la durée. Mercure en conjonction au Soleil, vous apportera sûrement une bonne nouvelle concernant un gain que vous attendiez. Il se peut que cet argent soit encore caché pour le moment. Mais les choses sont en gestation et vont bientôt éclore au grand jour.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous pourriez avoir affaire à quelques difficultés ou à des conflits professionnels avec vos collègues, voire impossible de les éviter. Cependant, ne pas porter d'attention est la meilleure solution. Demain tout ira mieux. Il y a des dépenses imprévues qui viennent se greffer à votre budget, soit un rappel de charges soit des travaux pour votre logement à faire en urgence, c'est une contrariété que vous auriez préféré éviter, mais vous n'avez pas le choix.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Au travail, ne vous laissez pas déborder par vos émotions ! Votre imagination pourrait vous jouer des tours, vous pourriez voir des problèmes là où il n'y en a pas ! Votre dévotion fait l'unanimité au sein de votre équipe, n'en doutez pas. Des dépenses imprévues pourraient arriver, et avec elles des petits désagréments. Comme par exemple une fuite d'eau ou un lave-linge en panne ! Mais vous saurez très bien y faire face et contrôler ces contretemps, n'avez aucune crainte !



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Mercury en Scorpion vous donne des idées intéressantes. Vous multipliez des démarches pour un nouveau poste. Les fonctions convoitées peuvent avoir un rapport avec une stratégie. En effectuant les recherches, la prudence sur les contrats est recommandée. La prudence est conseillée. Elle vous demande de faire des concessions. Vous devez faire attention à ne pas céder aux pulsions. Des coups de coeur risquent de vous faire craquer. Si vous faites du shopping, fixez un budget. Essayez de ne pas le dépasser !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Uranus va faire exploser dans votre vie, toutes les barrières qui vous empêchent d'avancer. Vous aurez ainsi le champ libre pour exprimer votre créativité. Ainsi, si votre entreprise subit d'importantes transformations, c'est pour mieux s'adapter aux nouvelles exigences du marché. Là aussi, Neptune peut apporter un certain flou, car il est en carré à Vénus qui représente aussi les valeurs. Votre visibilité est limitée pour le moment. Une certaine brume plane sur vos projets. Le moment est propice pour réfléchir à la suite.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Du côté professionnel tout est plus simple et plus limpide. Vous retrouvez une certaine tranquillité, et ce n'est pas pour vous déplaire, cette situation vous l'attendiez depuis longtemps. Vous ne renoncez pas à un projet de grande envergure. Vous prenez une belle revanche sur les jours passés, cher ami Capricorne, votre minutieuse gestion porte enfin ses fruits. Vous avez su anticiper, prévoir, et maintenant vous pouvez même mettre un peu d'argent de côté pour vos futures vacances.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Dans le domaine professionnel, un léger manque d'efficacité pourrait se faire ressentir. Restez vigilant et à l'écoute de votre corps. Vous débordez d'énergie, attention à ne pas vous épuiser ! Ménagez-vous et restez dans le contrôle. Une bonne nouvelle de l'étranger pourrait avoir un impact positif sur vos finances. Peut-être un oncle d'Amérique qui se montrerait généreux ? Ou alors votre projet immobilier s'est concrétisé et vous en récoltez à présent les bénéfices... Tout est possible.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous rêvez à une activité plus énumérée. Un manque de trésorerie motive une recherche d'emploi. Cette démarche peut prendre bien plus de temps que prévu. Vous devenez hésitant et facilement influençable. Le choix vers une reconversion est possible. Un manque de trésorerie vous oblige à faire des concessions. Vous ne pouvez à la fois dépenser pour les loisirs et assumer les charges. Vous êtes sur le fil du rasoir, à jongler avec un découvert. Malgré la situation, vous tirez votre épingle du jeu.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23